



COMMUNE DE ATTERT

Province de Luxembourg
Arrondissement d'Arlon

À Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal d'ATTERT,

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu en la Maison communale, salle Schuman, Voie de la Liberté, 107 à 6717 ATTERT, le vendredi **27 août 2021 à 19 heures.**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Plan Communal de Développement Rural (PCDR) – Projet de mise en place d'un groupement foncier agricole – Présentation des moyens d'action par l'association Terre-en-Vue
3. Plan Communal de Développement Rural (PCDR) – Approbation du Règlement d'ordre intérieur - Développement Rural - Modification composition de la CLDR
4. Fabrique d'Église de Schockville – Approbation du budget de l'exercice 2022
5. Fabrique d'Église de Tontelange – Approbation du budget de l'exercice 2022
6. Poursuite de la dispensation du cours de seconde langue (allemand) dans les quatre premières années de l'enseignement primaire communal
7. Dispensation d'un cours optionnel de langue (luxembourgeois) dans les trois premières années de l'enseignement secondaire communal (ESVA)
8. Dépense exécutée en application de l'article 60 du RGCC – Ouverture de l'École secondaire de la Vallée de l'Attert – Installation d'espaces modulaires
9. Adhésion à la centrale d'achat du CDAF (Centre de Développement Agroforestier de Chimay) pour la réalisation de travaux forestiers et de pose de clôtures de protection contre les cervidés
10. Proximus – Installation d'une nouvelle station GSM à Nobressart – Mise à disposition d'une emprise
11. École secondaire de la Vallée de l'Attert (ESVA) – Projet d'établissement – Approbation
12. École secondaire de la Vallée de l'Attert (ESVA) – Règlement des études – Approbation
13. École secondaire de la Vallée de l'Attert (ESVA) – Règlement de travail – Approbation

SÉANCE À HUIS CLOS

14. Désignation à charge du budget communal de deux Maîtres chargés de dispenser le cours de seconde langue (allemand) dans les écoles communales du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022


15. Désignations de membres du personnel enseignant temporaire
16. Nomination définitive d'un membre du personnel enseignant temporaire en qualité de maître d'éducation physique à raison de 4 périodes hebdomadaires – Annulation

Attert, le 09 août 2021

Pour le Collège communal,

Par ordonnance,

Le Directeur général,


D.O. Ch. VANDENDRIESSCHE
G. TRILLET



Le Bourgmestre,


J. ARENS